

1 Conformément à la décision de la Régie D-2018-025¹⁴, le Distributeur a comptabilisé
2 distinctement les sommes du programme GDP Affaires et inscrit dans un compte d'écarts
3 spécifique, l'excédent du montant autorisé.

4 L'écart prévu entre le montant autorisé de 16,1 M\$¹⁵ et l'évaluation des sommes relatives
5 aux appuis financiers du premier trimestre 2018 (hiver 2017-2018) et celles de décembre
6 2018 (hiver 2018-2019), soit 20,7 M\$, représente un montant de 4,6 M\$ (débitéur). Ainsi, le
7 Distributeur a versé aux revenus requis de l'année 2019 un montant de 4,7 M\$, incluant des
8 intérêts débiteurs de 0,1 M\$.

10. COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES

9 Le tableau 10 présente l'évolution du compte d'écarts relatif aux achats de combustibles.

TABLEAU 10 :
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES (M\$)

	2015	2016	2017	2018	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2016	0,6	0,2			0,8	(7,4)
Opérations en 2017						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2016 (4/8) 76,6 M\$ vs décision 76,9 M\$)</i>	(0,6)	0,3			(0,3)	0,3
Intérêts		-			-	
Écart de l'année			(4,3)		(4,3)	
Solde au 31 décembre 2017¹	-	0,5	(4,3)		(3,8)	0,3
Opérations en 2018						
Versé aux revenus requis ² <i>(Estimation 2017 (9/3) 82,3 M\$ vs décision 86,2 M\$)</i>		(0,5)	3,9		3,4	(3,4)
Intérêts			-		-	
Écart de l'année (estimation 4/8)				10,5	10,5	
Solde au 31 décembre 2018		-	(0,4)	10,5	10,1	(3,4)
Opérations en 2019						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2018 (4/8) 96,4 M\$ vs décision 85,9 M\$)</i>			0,4	(10,5)	(10,1)	10,1
Solde au 31 décembre 2019		-	-	-	-	10,1

¹ Rapport annuel 2017, pièce HQD-4, document 3.1 (B-0016), page 12.

² Dossier R-4011-2017, pièce HQD-19, document 1 (B-0232), page 9.

10.1. Compte d'écarts – Combustibles 2017

10 Le solde de ce compte au 31 décembre 2018 de 0,4 M\$ (créditeur) est versé aux revenus
11 requis de 2019.

¹⁴ Décision D-2018-025, paragraphe 268.

¹⁵ Décision D-2018-025, paragraphe 267.